Le billet de 20 € série Europe : émission le 25 novembre 2015

L'image complète du billet de 20 € de la série Europe et ses différents signes de sécurité ont été dévoilés par la BCE le 24 février 2015 à Francfort. Ces informations sont accessibles sur le site www.nouveauvisageeuro.eu.

Les spécificités du nouveau 20 € série Europe

Le nouveau billet de $20 \in$ est le troisième billet de la série Europe. Il représente une avancée dans la technologie des billets de banque car il comporte une innovation majeure en termes de sécurité : la nouveauté la plus marquante du $20 \in$ est en effet constituée par la *fenêtre portrait dans l'hologramme, faisant apparaître en transparence le portrait de la princesse Europe,* résultat d'années de recherche et de développement. Le nouveau billet se situe cependant dans la lignée des billets de $5 \in$ et $10 \in$ puisqu'il comprend également un *nombre émeraude*, et tous les signes de sécurité propres à la série Europe. Toutes ces innovations rendent le nouveau billet encore plus difficile à contrefaire. La nouvelle coupure de $20 \in$ n'est *pas vernie*, contrairement aux deux premières coupures de la série.



6,5 milliards de billets de 20 € produits pour 19 pays

La coupure de 20 € occupe la 2e place dans la zone euro en nombre de billets en circulation (18,4 % du nombre total de billets). En France, la place du 20 € est plus importante encore puisqu'elle est la coupure la plus utilisée (41 % des billets reçus ou délivrés par la Banque de France).

Pour renouveler la série, 6,5 milliards de billets de 20 € Europe seront produits. La fabrication est décentralisée auprès de plusieurs banques centrales, qui produisent la part qui leur a été allouée, directement lorsqu'elles disposent d'une imprimerie interne, ou en recourant par appel d'offres à un autre fabricant (pas obligatoirement de leur pays). Les billets produits sont ensuite transportés vers les 19 banques centrales de la zone euro — que la Lituanie est venue rejoindre au 1er janvier 2015 — pour y être émis simultanément, le 25 novembre 2015.



Entre le dévoilement du billet et la date d'émission, le temps laissé aux fabricants et utilisateurs d'équipements pour effectuer les mises à jour et les tests est de 9 mois. Les conditions de tests des équipements dans les locaux des banques centrales ou sur site, les modalités d'émission, de remise en circulation et de circulation parallèle des deux séries de billets seront similaires à celles du 10 €.

Le partenariat d'information et de communication entre la BCE, les banques centrales nationales (BCN) et les différents acteurs de la filière fiduciaire a été présenté le 6 février 2015 à Rome.

Principales dates à retenir

Février - Mars 2015 : Prêts de nouveaux billets de 20 € aux fabricants, intégrateurs et utilisateurs de machines pour leur permettre de tester l'adaptation de leurs machines.

3 mars 2015 : Premier séminaire d'information spécifique au 20€, à la Banque de France, à l'intention des parties tierces (professionnels de la filière fiduciaire, fabricants)

Mai 2015 : Envoi par les BCN de publications sur le nouveau 20 € aux banques, forces de police, chambres de commerce, fédérations professionnelles, etc.

Octobre 2015 : Envoi de brochures sur le nouveau 20€ à trois millions de points de vente de la zone euro.

25 novembre 2015 : Émission du nouveau billet de 20 €

Les signes de sécurité du nouveau billet de 20 € : « la princesse à la fenêtre »

L'ensemble de ces nouveaux signes pourront, soit être détectés automatiquement par les modules d'authentification des différents matériels qui acceptent, délivrent ou traitent les billets, soit être reconnus manuellement, par le grand public, grâce à la méthode TRI (Toucher, Regarder, Incliner).



TOUCHER

Touchez le billet. Le papier doit être ferme et craquant.

Impression en relief

Le motif architectural, les initiales de la BCE et la valeur faciale sont perceptibles au toucher.

Les marques tactiles imprimées en relief sur les bords gauche et droit du billet permettent, selon leur espacement, de reconnaître la coupure.



REGARDER

Le filigrane portrait

Lorsque vous regardez le billet par transparence, une image devient visible, montrant le portrait d'Europe, une fenêtre et la valeur du billet.



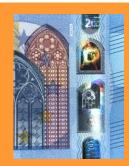
La fenêtre portrait en haut de la bande holographique

Lorsque le billet est tenu face à la lumière, la fenêtre portrait en haut de l'hologramme devient transparente et dévoile le portrait d'Europe sur les deux faces du billet.



Le fil de sécurité

A la lumière, le fil de sécurité apparaît sous la forme d'une bande sombre. On y voit la valeur du billet en chiffres blancs de très petite taille et le symbole €.



INCLINER

Hologramme portrait

Incliner le billet au recto. La bande argentée, à droite, fait apparaître dans la fenêtre portrait la valeur du billet entourée de lignes aux couleurs de l'arc-en-ciel. En-dessous figure le motif architectural ainsi que l'alternance du symbole € et de la valeur faciale.



Fenêtre portrait (au verso)

Inclinez le billet au verso. La valeur faciale du billet apparaît dans la fenêtre, aux couleurs de l'arc-en-ciel.



Nombre émeraude

Le nombre émeraude situé au recto dans le coin gauche, en bas, produit un effet lumineux qui se déplace de haut en bas et de bas en haut. Le nombre change également de couleur, passant du vert émeraude au bleu profond.

Les formations à l'authentification pour la nouvelle coupure

La Banque de France propose gratuitement à l'intention des professionnels de la filière fiduciaire (personnels manipulant des billets ou formateurs relais) des formations à l'authentification portant notamment sur la présentation des signes de sécurité du billet de 20 € de la nouvelle série. Ces formations, qui pourront débuter dès le 25 février 2015, seront complétées, au gré du demandeur, de modules relatifs aux signes de sécurité de la première série et au tri qualitatif.

Les formations à l'authentification et au tri qualitatif des billets revêtent un caractère obligatoire pour les personnels assurant la délivrance ou la réception manuelle de billets à un guichet ou, après autorisation de la Banque de France, dans le cadre défini par l'article 7 de la décision BCE/2010/14 modifiée par BCE/2012/19, par lequel la Banque de France peut autoriser les banques, en cas d'événements exceptionnels affectant la distribution des billets, à remettre en circulation des billets que leur personnel formé aura authentifiés manuellement.

La Banque de France, n'étant pas certifiée organisme de formation, ne peut délivrer de diplôme validant les acquis ; elle peut néanmoins fournir une attestation de présence à la session de formation. Les demandes de formation pourront être adressées à l'adresse mail suivante: euro-formation@banque-france.fr ou en contactant Michel CHAUMON au 01 42 92 94 92.

L'adaptation des matériels à la nouvelle coupure de 20 € avant la date d'émission

Les modules d'authentification des matériels qui acceptent, délivrent ou traitent les billets devront être en mesure dès le 25 novembre 2015 de détecter et reconnaître les signes de sécurité du nouveau billet de 20€. Pour cela, il est nécessaire d'adapter les matériels à la nouvelle coupure, soit par évolution de paramètres, soit par évolution de logiciels.

Les utilisateurs doivent se préoccuper auprès de leurs fabricants de la procédure pour mettre à jour les matériels et connaître les plannings d'adaptation. De même, avant d'acheter une quelconque machine qui accepte, délivre ou traite des billets, les professionnels utilisateurs de ces machines sont invités à vérifier auprès de leurs fournisseurs qu'elles acceptent les nouvelles coupures.

Comme pour le 10 €, un effort particulier a été mené pour permettre aux fabricants et professionnels utilisateurs de matériels de bénéficier d'un délai de 9 mois avant la date d'émission du 20€ Europe pour tester l'adaptation des matériels au nouveau billet, de deux façons : soit auprès d'une banque centrale nationale, soit dans leurs locaux.

Dans les tout prochains mois, la Banque centrale européenne lancera des sondages, afin de s'assurer que les matériels (machines de traitement, mais aussi petits matériels d'authentification, automates de vente, distributeurs de tickets de parking, etc.) seront bien prêts à accepter les nouvelles coupures de 20 € au moment du lancement.

Les tests de matériels dans les locaux des BCN ou des fabricants

Depuis octobre 2012, les banques centrales de l'Eurosystème effectuent, lorsque le fabricant le souhaite, conformément à la décision BCE/2010/14 modifiée par BCE/2012/19, des tests des matériels de traitement incluant les coupures de la nouvelle série. Le fabricant se déplace, avec l'équipement à tester, dans les locaux de la banque centrale nationale (BCN), qui fournit un jeu de billets pour les tests. Les tests peuvent également avoir lieu dans ses propres locaux avec l'expertise du personnel de la BCN.

La liste des dispositifs d'authentification des billets testés par les banques centrales de l'Eurosystème et acceptant le nouveau billet de 20€ est disponible <u>sur le site de la BCE</u>; les automates de traitement des billets ayant subi les mêmes tests figurent également <u>sur le site</u>. La Banque de France met à la disposition des fabricants ou des distributeurs sa plateforme de tests pour ces matériels de traitement listés (matériels utilisés dans le cadre du recyclage et petits outils d'authentification). Elle met également à disposition de tous les professionnels sa plateforme de test pour tout type d'équipements hors publication BCE (distributeurs de billets, automates de dépôts, compteuses valorisatrices par exemple).

Contact: <u>1259-PLATEFORME-UT@banque-france.fr</u>

Le prêt de billets de 20€ avant émission

Afin de faciliter la préparation des différents acteurs, l'Eurosystème offre la possibilité aux professionnels de se procurer, à compter du 25 février 2015, des billets de la nouvelle coupure de 20 € avant sa mise en circulation. Cette procédure concerne les fabricants de matériel de traitement des billets et leurs clients utilisateurs (sociétés de transport de fonds et de traitement de valeurs, banques, commerçants).

Les demandes pour emprunter des billets de 20 € de la série Europe avant leur émission sont à envoyer par mail à l'adresse suivante : pret-billetsES2@banque-france.fr. Le contrat de prêt contre garantie qui sera adressé en retour devra être signé par une personne habilitée à signer au nom de la société souhaitant effectuer les tests. Les billets pourront être empruntés par quantités de 20, 100 ou 200 billets pour 4 à 7 productions auprès de la succursale de la Banque de France de Nanterre, selon des modalités communiquées après validation du dossier.

Quantités empruntées	20	100	200
4 productions (disponibles dès le 25/02/15)	80	400	800
5 productions (une production complémentaire disponible en mars-avril 2015)	100	500	1000
7 productions (deux dernières productions disponibles en mai-juin 2015)	140	700	1400

Une fois les démarches administratives et financières accomplies, les billets pourront être retirés et transportés par deux personnes nommément désignées par l'entreprise emprunteuse ou par une société de transport de fonds reconnue. Les sociétés qui auront emprunté des billets pourront les conserver définitivement au-delà de la date de fin de contrat (un mois après l'émission) ou les restituer avant.

L'acquisition de vignettes

Les banques, sociétés de transport de fonds, fabricants de matériels et centres de tests pour homologation de dispositifs antivol pourront également acheter à partir de fin juillet 2015 des vignettes qui comportent toutes les caractéristiques mécaniques des vrais billets mais n'en ont ni le design ni les signes de sécurité, qu'ils soient destinés au public ou lisibles sur machines.

Contacts vente de vignettes : christelle.contamine@banque-france.fr ou elise.taillardat@banque-france.fr



Les modalités d'émission du nouveau billet de 20 €

Les modalités de primo-émission

Comme pour le 10 € Europe et contrairement à ce qui avait été organisé lors de l'émission simultanée des sept coupures de la première série euro, il n'y aura pas d'approvisionnement des banques en billets de 20 € Europe préalablement à la date d'émission. À partir du 25 novembre 2015, en revanche, la Banque de France délivrera en priorité les nouveaux billets, afin de satisfaire la demande du public et de favoriser la pénétration de la nouvelle série. Toutefois, les banques centrales nationales (BCN) qui détiennent des billets de 20 € de la première série en stock à la date d'émission de la deuxième série, les émettront conjointement avec les nouveaux billets, jusqu'à épuisement des stocks.

Les modalités de remise en circulation par les banques des 20 € de la première série

Les billets de 20 € de la première série déposés par les clients auprès des établissements de crédit après la date d'émission du nouveau billet de 20 € pourront être remis en circulation par les établissements ayant signé avec la banque centrale une convention à cet effet, selon les modalités fixées par le cadre règlementaire. Les BCN ne remettront pas en circulation les billets de 20 € de la première série qui seront versés à leurs guichets : ces billets seront détruits.

La circulation en parallèle des billets des deux séries

Selon les estimations, la pénétration de la nouvelle série de 20 € et le retrait de la première série devraient être assez rapides.

Transitoirement cependant, ancienne et nouvelle série circuleront parallèlement (du fait de l'écoulement des stocks de 20 € de la première série par les BCN et de la remise en circulation des 20 € de la première série par les établissements de crédit). Les deux séries auront conjointement cours légal. La date de suppression du cours légal de la première série sera annoncée longtemps à l'avance. À cette échéance, la première série de billets pourra être échangée aux guichets des BCN pendant une durée illimitée.

Diffusion de l'information

La banque centrale européenne et les banques centrales nationales encouragent la diffusion de l'information et la promotion du nouveau billet de 20€. Tous les professionnels sont invités à s'enregistrer gratuitement comme partenaires sur le site de la BCE http://www.nouveaux-billets-euro.eu/Accès-direct/PARTENAIRES, pour accéder à un espace sécurisé et disposer de supports numériques et de contenus reproductibles.



Joignons nos forces!

Un concours en ligne « Tetris nouveau 20 € » a été lancé le 5 février 2015 et des outils de formation « Connaissance des Billets » et « Euro Cash Academy » seront mis en ligne dès le mois de mars sur www.new-euro-banknotes.eu. Des films en ligne sur le nouveau 20 € seront également lancés fin octobre 2015.

D'autres informations sont accessibles sur le site www.nouveauvisageeuro.eu



